**Manifestation La Barre (29 juin 2014)**

**Discours du Groupe La Barre au monument**

Chers amis, chers camarades,

Il y a 248 ans, le 1er juillet 1766, un jeune homme de 19 ans, le Chevalier de La Barre, était torturé et exécuté en application de la Loi, sur décision de justice.

Son crime ? il avait manqué de respect envers les croyances religieuses, et été déclaré coupable d’être passé à 25 pas d’une procession sans ôter son chapeau, et d’avoir chanté une chanson impie. En ce temps-là, la Loi interdisait de *choquer les croyants dans leur foi*. Le Chevalier de La Barre n’est pas mort d’une injustice, il est mort d’une justice inféodée à l’Eglise ; il a été condamné par un Etat clérical, un Etat qui, donc, par principe, punissait le manque de respect envers la religion.

Nous disions l’an dernier que la loi de séparation des églises et de l’Etat, avait été violée en permanence depuis plus de 50 ans. Mais cette année à nouveau elle l’a été de manière spectaculaire par Monsieur Valls, premier ministre. Il a représenté la France, ès qualités, pour la canonisation de deux papes  à Rome. Décision prise par un homme qui n’a pas manqué une occasion de s’exprimer contre la loi de 1905 dont il n’hésite pas à réclamer un « toilettage » !

Souvenons-nous, peu après la promulgation du « mariage pour tous », il a déclaré au journal La Croix que **«  les religions ne sont** **pas assez écoutées** ». Il a expliqué dans ce même journal qu’il est indéniable qu’en **« s’emparant des** **questions de société, la religion rend service à la société »** ….on pourrait aussi citer ***« le paysage urbain où se côtoient églises, temples, mosquées et synagogues souligne ce qu’est la France »***

Bref, que Monsieur Valls soit croyant, très croyant, dévot, cul-bénit ou bigot, c’est son affaire, mais qu’il coure les béatifications ou canonisations en tant que représentant de l’état, c’est inadmissible.

Il a par ailleurs déclaré « admirer davantage Clémenceau que Jaurès », et il vient d’illustrer récemment et pleinement ce choix :

En effet, de même que Clémenceau son maître avait envoyé en 1910 la troupe contre les cheminots de Tergnier en grève, de même Valls n’a rien épargné en ce mois de juin aux cheminots en grève : menaces, pressions, intimidations, tout a été bon pour les faire reprendre, en tentant de les livrer à la vindicte populaire et en prétendant que leur grève menaçait le bac…Une tentative qui a heureusement échoué, mais que le groupe La Barre a tenu à rappeler. Et cela pour une raison simple, c’est que nous n’oublions pas le geste héroïque du cheminot qui, pendant la guerre, a caché dans un ruisseau la plaque de bronze du monument représentant les tortures infligées au Chevalier La Barre. Cette plaque était en effet chargée dans un train pour être fondue. A la libération, la statue parisienne du Chevalier n’est pas revenue, mais cette plaque a pu être récupérée, grâce à ce cheminot anonyme.

Quant à ce Clémenceau admiré par Valls, il a, comme le rappelait M Pena Ruiz en avril dans sa lettre ouverte à Valls, « *pris en 1918 une décision laïque exemplaire*». En effet, le 11 novembre 1918, l’archevêque de Paris invite Clémenceau président du conseil, au TE DEUM prévu à notre dame de Paris, en hommage à tous les morts de la guerre qui vient de s’achever. Clémenceau dissuade le président de la République, Raymond Poincaré, de s’y rendre, et il répond par un communiqué officiel qui fera date : **« suite à la loi sur la séparation de l’Eglise et de l’Etat, le gouvernement n’assistera pas au TE Deum donné à Notre** **Dame**. Mmes Poincaré, femme du président de la république et Deschanel femme du président de la chambre des députés, n’étant pas membres du gouvernement pourront par contre y assister….. »

Monsieur Valls est donc bien loin de son modèle ! Il aurait été en tout cas mieux inspiré de l’imiter dans la défense et dans le respect de la loi de 1905, plutôt que de le suivre dans son combat contre les cheminots grévistes.

Autre aspect, et non des moindres, des attaques contre la laïcité, l’année a été aussi marquée par la mise en place dans l’éducation nationale d’un dispositif qui permet de faire entrer dans l’école toutes sortes de personnes et d’associations, et qui menace directement l’école laïque, gratuite et républicaine.

En effet, nous avions déjà observé l’an dernier que M.Peillon, au nom de la refondation de l’école et sous couvert de réforme des rythmes scolaires, avait décidé d’imposer des Projets éducatifs territoriaux. Ces projets remettent en cause l’unité nationale des programmes nationaux, et donc, à terme, les diplômes nationaux.

A cela s’ajoutent deux menaces graves pour l’école républicaine et laïque :

 La première est la soumission des enseignants aux élus locaux, puisque les élus en question auront un droit de regard sur l’enseignement.

 La seconde est l’introduction dans l’enseignement public, par les activités périscolaires, du monde associatif et du monde de l’entreprise.

Pas étonnant dans ces conditions que Monsieur Rousset, président de la région Aquitaine et président de l’association de régions de France ait « promis aux enseignants, en moins de temps qu’on ne le croit, le statut de fonctionnaire territorial » après s’être prononcé dans ses vœux du 1er janvier pour, je cite, « la décentralisation totale de l’éducation »

Moins connu et qui peut surprendre, les écoles privées sont dispensées des contraintes qui suscitent la colère des enseignants et des parents : rien ne les oblige à appliquer la réforme. Le Courrier Picard, au mois d’avril, nous apprend d’ailleurs que la direction diocésaine a choisi de ne pas appliquer la réforme des rythmes….

 Certes, nous les laïques ne demandons pas que l’état s’occupe de la gestion des écoles privées, puisque nous réclamons qu’elles ne soient plus financées par l’argent public. Mais quand l’école privée fonde une partie de sa publicité sur le fait que ses élèves n’auront à subir

 ni l’obligation des 5 matinées, donc le mercredi matin,

 ni la dislocation de la semaine et les ravages occasionnés par la confusion entre activités scolaires et périscolaires,

 ni la perte de repères en raison de la présence d’adultes de toutes sortes autour d’eux,

comment ne pas s’indigner qu’une nouvelle fois le ministère organise une concurrence aussi déloyale au détriment de l’école de la république ?

Voila qui en dit long sur l’ampleur des combats qui nous attendent

J’ai peu parlé du Chevalier de La Barre. C’est la tradition de cette manifestation : nous maintenons son souvenir vivace, en menant dans notre époque le combat contre le cléricalisme dont il fut victime. Je vous remercie de votre attention.

Avant de commencer la manifestation, je vous demande d’accorder à la mémoire de Jean-François Lefèbvre, Chevalier de la Barre, victime à 19 ans de l’intolérance religieuse, une minute de silence.